

III Tableau détaillé des congés

Type de congé	Durée maximale	Comment l'obtenir
<p>Congé familial pour les aidants naturels : offrir des soins ou du soutien à un membre de la famille gravement malade.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● 8 semaines dans une année civile (de janvier à décembre) 	<p>Obtenir un certificat médical auprès d'un médecin, infirmière, infirmier ou psychologue, attestant que la personne visée est gravement malade.</p>
<p>Congé familial pour raison médicale : offrir des soins ou du soutien à un membre de la famille ou à un(e) ami(e) proche qui est mourant(e).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● 28 semaines dans une période de 52 semaines 	<p>Obtenir un certificat médical auprès d'un médecin, infirmière praticienne ou infirmier praticien, attestant que le membre de la famille ou l'ami(e) proche :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● est gravement malade; ● présente un risque de décès important dans les 26 semaines.
<p>Congé en cas de maladie grave : offrir des soins ou du soutien à un membre de la famille ou à un enfant de moins de 18 ans gravement malade.</p> <p>Il peut s'agir d'un enfant par alliance, d'un enfant placé auprès de vous en famille d'accueil ou d'un enfant dont vous êtes la tutrice ou le tuteur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● 37 semaines dans une période de 52 semaines pour un enfant de moins de 18 ans ● 17 semaines dans une période de 52 semaines pour un membre de la famille adulte 	<p>Vous avez travaillé au moins 6 mois d'affilée pour votre employeur actuel.</p> <p>Obtenir un certificat médical auprès d'un médecin, infirmière, infirmier ou psychologue, attestant que la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● est gravement malade; ● a besoin des soins ou du soutien d'un membre de la famille pour une période déterminée

Type de congé	Durée maximale	Comment l'obtenir
<p>Congé en cas de décès d'un enfant ou de sa disparition dans des circonstances criminelles : votre enfant, enfant par alliance ou enfant placé auprès de vous en famille d'accueil (âgé de moins de 18 ans) a disparu ou est décédé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à 104 semaines 	<p>Vous avez travaillé au moins 6 mois d'affilée pour votre employeur actuel.</p> <p>Votre employeur peut vous demander une « preuve raisonnable » de votre droit au congé, par exemple un rapport de police sur la disparition de l'enfant.</p>
<p>Congé pour don d'organe : subir une chirurgie de don d'organes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à 13 semaines, mais vous pouvez obtenir jusqu'à 13 semaines supplémentaires 	<p>Vous avez travaillé au moins 13 semaines pour votre employeur actuel.</p>
<p>Congé pour réservistes : pour les membres des réserves des Forces armées canadiennes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Tant que les Forces armées canadiennes ont besoin de vous comme réserviste 	<p>Vous avez travaillé au moins 2 mois d'affilée pour votre employeur actuel.</p> <p>Indiquez par écrit à votre employeur les dates du début et de la fin du congé.</p>